

# Exploitation d'une question ouverte d'une enquête en population générale : le cas des injures sexistes

Keltoume Larchet<sup>1</sup>,

<sup>1</sup>Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) –  
keltoume.larchet@inhesj.fr

## Abstract

This paper presents a corpus mining of words from a French crime and victimization survey data (“Cadre de vie et sécurité”) which consists in questioning victims about the circumstances of the insults they have suffered and which they have considered to be sexist. After presenting the material used (response to an open-ended question in a general population survey) as well as the corpus manipulated (the abusive words), we carry out a detailed textual analysis of the sexist insults as reported by the victims.

**Keywords:** open-ended question, victimization survey, textual analysis, insults, sexism, victimization survey.

## Résumé

Ce texte présente l'exploitation d'un corpus de mots injurieux à partir de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) qui permet d'interroger des victimes sur les circonstances d'injures qu'elles ont subies et considérées comme sexistes. Après avoir présenté le matériau utilisé (réponse à une question ouverte d'une enquête en population générale) ainsi que le corpus manipulé (les mots injurieux), nous effectuons une analyse textuelle détaillée des injures sexistes telles qu'elles ont été rapportées par les victimes.

**Mots clés :** analyse textuelle, champ ouvert, injures, sexisme, enquête de victimation.

## 1. Introduction

Les questions ouvertes dans des sondages ou enquête d'opinion constituent un matériau de choix pour explorer des données textuelles. À cet égard, l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » représente une source riche, du fait notamment de la continuité des données recueillies depuis 2006. Un tel matériau présente en outre plusieurs avantages. Tout d'abord d'ordre technique puisque les données sont en l'état exploitables car recueillies sur une interface numérisée. Ensuite, le degré de détail de l'enquête exploitée permet de mobiliser des variables diversifiées dans les analyses.

Cette communication présente la démarche suivie pour exploiter des données textuelles particulières car composées de propos injurieux sexistes recueillis par la voie d'une question ouverte et médiés par leurs victimes (puisque ce sont elles qui sont interrogées et non les auteurs des injures). Les propos injurieux analysés sont composés de peu de mots et ont une faible portée argumentative. Il ne s'agit pas de questions sollicitant une information factuelle et nécessitant un recodage ultérieur. Il ne s'agit pas non plus d'une modalité « autres » de questions fermées qui sont parfois remplies sous une forme ouverte, et enfin il ne s'agit pas non plus d'une question ouverte « demandant une argumentation plus ou moins développée sous forme de "justification" » (Brugidou *et al.*, 2004, p. 6).

Après avoir présenté le matériau utilisé ainsi que le corpus manipulé, nous présentons les résultats d'une analyse textuelle détaillée des injures sexistes telles qu'elles ont été rapportées

par les victimes. Cette analyse permet d'identifier quatre configurations d'injures sexistes. Pour les présenter et situer les mots d'injures proférés, nous mobilisons de façon succincte l'étymologie des termes. Cet usage méthodologique appelle un commentaire. Il ne s'agit pas de vérifier dans un dictionnaire la justesse de l'appréciation du caractère sexiste de l'injure par les victimes. Il s'agit au contraire de porter attention aux significations implicites, parce qu'inscrites dans l'histoire collective de la langue, qui sont véhiculées par ces injures. Ce détour, rapide, par l'histoire des mots permet de confirmer deux résultats obtenus dans d'autres travaux. D'une part, les injures jugées sexistes articulent étroitement sexualité et saleté. La place du corps, dans ses aspects dégradants, y est centrale. D'autre part, la féminisation des termes a manifestement été acceptée dans le passé pour aller dans le sens d'une péjoration de ces mots.

## **2. Corpus de mots à partir d'une question ouverte d'une enquête de victimation**

### ***2.1. L'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »***

Le principe d'une enquête de victimation consiste à sonder des individus sur des atteintes qu'ils auraient subies dans un passé récent. En France, chaque année depuis 2007, l'Insee, en collaboration avec l'ONDRP et (depuis 2014) le Service statistique du ministère de l'intérieur, conduit une telle enquête à partir d'un échantillon représentatif de la population française d'environ 15 000 personnes. Ces dernières sont interrogées sur un large spectre d'atteintes qu'elles, ou plus largement leur ménage, sont susceptibles d'avoir subies (violences physiques ou sexuelles, menaces, cambriolages, vol de véhicules...) au cours d'une ou deux années précédant le moment où elles sont interrogées. Cette enquête est réalisée en face à face, au domicile du répondant par un enquêteur Insee qui consigne les réponses dans une interface spécifique.

### ***2.2. Exploitation des réponses à une question ouverte***

Comme pour toute enquête en population générale, un certain nombre d'informations sur la personne répondante sont recueillies (sexe, âge, situation vis à vis de l'emploi...). L'enquête CVS est structurée par atteinte, chacune prenant la forme de modules parmi lesquels l'un est consacré aux injures auxquelles nous nous intéressons.

Après avoir indiqué les caractéristiques de l'injure subie (lieu, moment de la journée et de l'année...), les répondants sont amenés à fournir des informations sur les auteurs de ces injures (sexe, minorité ou majorité estimée...). Les victimes sont également conduites à attribuer, le cas échéant, un caractère discriminatoire à l'injure parmi les trois critères suivants : raciste, antisémite ou xénophobe / homophobe / sexiste. Et enfin, une question ouverte est posée aux victimes auxquelles il est demandé d'indiquer précisément les mots injurieux qu'elles déclarent avoir subis.

Ces points sont d'importance pour appréhender une autre spécificité du matériau manipulé, à savoir la dimension déclarative des propos exploités. Les caractères injurieux d'une part, sexiste d'autre part, du champ ouvert analysé proviennent de l'appréciation de la victime : « l'insulte existe quand on se sent insulté » (Moïse, 2011, p. 30).

## **3. Éléments méthodologiques sur le traitement d'un corpus injurieux**

### 3 EXPLOITATION D'UNE QUESTION OUVERTE D'UNE ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE : LE CAS DES INJURES SEXISTES

La présente communication prend pour objet d'analyse le corpus d'injures jugées par les victimes comme étant *a minima*<sup>1</sup> sexistes. Avant d'exposer la manière dont le corpus a été exploité, il importe de le présenter ainsi que les opérations qui l'ont préparé à un traitement statistique.

#### 3.1. Caractéristiques du corpus

Le corpus de mots est formé des 4 298 réponses à la question ouverte « Quelles étaient précisément ces injures? » sur 10 années d'enquêtes (2007 à 2017).

##### 3.1.1. Recodage de réponses spécifiques

La première étape réalisée pour la préparation du corpus doit être contextualisée par les modalités de passation de l'enquête CVS. Celle-ci, on l'a dit plus haut, est réalisée en face-à-face par un enquêteur Insee qui recueille et reporte les réponses des personnes interrogées.

Concernant la question ouverte, l'enquêteur doit reporter les mots littéralement utilisés par la victime. Il y a donc une double médiation puisque le corpus de mots analysés est composé des termes proférés par des auteurs mais sont rapportés par leurs victimes et sont renseignés par un enquêteur Insee. Les réponses sont donc en principe composées des mots précis rapportés par les victimes. Pourtant, en balayant les réponses à cette question ouverte, on constate que ce n'est pas systématiquement le cas. Ainsi, certains champs sont complétés à la troisième personne par l'enquêteur reformulant l'injure (« elle a été traitée de femme aux mœurs légères ») ou sans suffisamment de précisions pour faire l'objet d'une analyse textuelle qui nécessite littéralité (« injures très très grossières »). Plusieurs cas de figure sont à distinguer (tableau 1) et ils concernent 651 réponses.

**Tableau 1. Opérations de recodage effectuées sur le champ ouvert**

	Type de réponse	Exemple	Nombre de réponses
Réponses conservées dans le corpus <u>telles quelles</u>	Injure littérale	« connasse salope » ; « tu veux pas faire la cuisine chez moi espèce de bonniche » ; « sale pute. Salope. Est-ce que tu sucés ? » ; « eh sale pute »	3 647
Réponses conservées dans le corpus sous une <u>forme recodée</u>	Injure non littérale → « non_littérale »	« grossièretés » ; « injures banales » ; « des noms d'oiseaux »	394
	La victime ne se souvient pas de l'injure exacte ou ne l'a pas entendue → « Ne Sait Pas »	« je ne me souviens pas » ; « je ne sais pas mais j'ai supposé » ; « n'a pas entendu précisément ce qui était dit »	113
	La victime ne souhaite pas préciser l'injure exacte → « Ne Veut Pas »	« l'enquêtée n'a pas envie d'en parler » ; « je ne veux pas les dire » ; « grossièretés non exprimables »	59

<sup>1</sup> Les caractères discriminatoires ne sont pas exclusifs, c'est pourquoi il est possible que les injures soient – par exemple - considérées comme sexistes et homophobes.

Injure non verbale → « geste »	« crachats » ; « doigt d'honneur » ; « sifflements » « gestes inadaptés »	52
Réponse tronquée ou non exploitable → « non_exploitable »	« il m'a » ; « XXX »	33

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007-2017, Insee-ONDRP-SSMsi.

Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Dans le cas des réponses non exploitables ou non littérales, un contrôle a été effectué à partir d'une autre variable du questionnaire qui permet aux victimes de « désigner l'évènement en deux ou trois termes » (qui est normalement une variable de contrôle pour les enquêteurs Insee et n'est pas destinée à une exploitation statistique) afin d'éventuellement compléter les mots injurieux. Quelques réponses ont ainsi pu être récupérées parce que les répondants estimaient avoir déjà répondu en fournissant le contexte (le champ ouvert était donc complété par « *idem* ») ou parce que les deux champs de réponses se complétaient.

### 3.1.2. Le recodage spécifique des injures partiellement littérales

Certaines réponses nécessitent un autre traitement. Lorsqu'elles ne sont pas littéralement renseignées mais seulement pour partie, il s'agit de conserver la partie injurieuse de la réponse plutôt que de la considérer non exploitable et la recoder comme « non\_littérale » (tableau 2). Cette étape est réalisée, là encore, de manière « artisanale » et à partir d'Excel. Tout comme pour l'étape précédente, l'identification des champs concernés a été réalisée notamment à partir de recherche par mots-clefs laissant penser que le propos était à la troisième personne du singulier (« l'enquêtée », « elle », « il »...).

**Tableau 2. Recodage de réponses ne contenant pas uniquement des propos injurieux littéraux**

Réponse exacte	Réponse recodée
« a été traitée de pute »	« pute »
« tu te prends pour un homme. Apparence physique et style »	« tu te prends pour un homme »
« à ton âge, les capotes ça existe : j'étais enceinte »	« à ton âge, les capotes ça existe »

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007-2017, Insee-ONDRP-SSMsi.

Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

### 3.2. La lemmatisation du corpus

Dans la continuité des traitements opérés, la lemmatisation permet d'homogénéiser le corpus. Cette étape a été effectuée à l'aide du logiciel Spad (module Text mining).

Par défaut, aucune forme verbale n'est supprimée hormis les lettres orphelines qui lues dans leur contexte s'apparentaient à des erreurs de frappe. Les articles sont conservés dans la mesure où, au vu du type de données du corpus, ils remplissent un rôle dans la construction des expressions injurieuses (par exemple « espèce de conne »). Certains de ces mots-outils ont été lemmatisés selon leur emplacement respectif dans l'axe factoriel (« d » et « de » devenant « de+ ») et parce qu'ils n'apportaient pas de nuance de sens pertinente pour l'analyse.

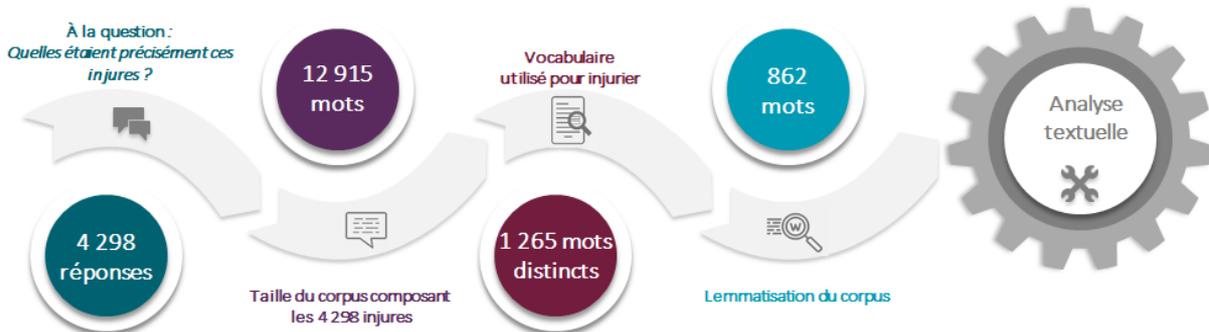
Pour ce qui est des verbes, les participes n'ont pas été mis à l'infinitif dans la mesure où la forme passive participe d'une construction injurieuse qu'il importait de conserver. Par exemple la forme « baisée » ne doit pas être assimilée à « baiser » car elle n'introduit pas la

## 5 EXPLOITATION D'UNE QUESTION OUVERTE D'UNE ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE : LE CAS DES INJURES SEXISTES

même nuance. Accolée à « mal » dans l'expression « mal baisée » elle diffère du souhait exprimé sous une forme coercitive « Je veux baiser ».

Chaque forme lemmatisée est annotée d'un signe + (exemples : salope+, blonde+). Avant lemmatisation le corpus était composé de 12 915 mots dont 1 265 mots distincts. Après lemmatisation, le corpus s'élève à 862 mots distincts (schéma 1).

### Schéma 1. Composition du corpus d'injures à caractère sexiste et étapes de la préparation du corpus de mots



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMsi, 2007-2017.  
Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

#### 3.2.1. Corrections orthographiques

Le corpus comporte un certain nombre de coquilles orthographiques et d'abréviations qu'il importe de corriger pour maximiser la fréquence des formes verbales. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que le champ ouvert est complété par un grand nombre de personnes (les enquêteurs Insee) et que les modalités de passation ainsi que la taille plutôt volumineuse de cette enquête rend le remplissage des quelques champs ouverts assez contraignant et entravé par des contraintes temporelles. À titre d'exemple, le terme « salope » figure dans le corpus sous huit orthographes différentes (« solope », « salaupe », « saloppe », « saloppes », « salotte »...).

#### 3.2.2. Formes plurielles mises au singulier

Les termes au pluriel dont la fréquence était supérieure à deux ont été mis au singulier. Ce choix s'explique par deux raisons. D'une part, par le fait que le nombre (pluriel/singulier) des termes ne relève pas du choix des victimes puisque ce ne sont pas elles mais les enquêteurs de l'Insee qui remplissent formellement les réponses. La prise en compte du contexte laissait ainsi souvent penser à des coquilles orthographiques. D'autre part, au vu de la nature du corpus (des injures sexistes visant une victime précise), la forme plurielle n'apparaissait pas déterminante pour appréhender les configurations injurieuses analysées.

### 3.2. Analyse de classification

À partir du corpus de mots traité, la démarche consiste à établir une typologie des configurations injurieuses, en mettant en perspective :

- Les mots d'injures qui ont tendance à être employés souvent conjointement, c'est-à-dire des termes qui vont ensemble (par exemple « sale pute » ou « grosse vache ») ;
- Avec les caractéristiques des victimes à partir de variables sociodémographiques recensées dans l'enquête CVS (sexe, tranche d'âge, tranche de revenu, statut

matrimonial, niveau de diplôme...) ainsi que des variables circonscrivant l'atteinte (moment, lieu, suites...) et les caractéristiques des auteurs (nombre, sexe...).

L'unité de compte pour établir la classification est donc le mot et non la victime.

### 3.2.1. Analyse des correspondances multiples (ACM)

À partir du corpus lemmatisé, et toujours à l'aide du logiciel Spad, nous avons généré un tableau lexical agrégé permettant de croiser les mots du lexique avec les caractéristiques des répondants renseignées par les variables sélectionnées dans la base.

La démarche consiste, à partir de variables issues de l'enquête, à « structurer le corpus des réponses [les injures] en fonction des caractéristiques individuelles des personnes enquêtées [les victimes] » afin de « mettre en relation les caractéristiques des individus et les réponses à des questions ouvertes » (Guérin-Pace, 1997, p. 874). Dans le cas des injures sexistes telles qu'elles sont restituées par les répondants à l'enquête CVS, les méthodes factorielles permettent de répondre en même temps aux questions suivantes « Qui a entendu quelle injure et l'a jugée sexiste ? Dans quelles circonstances ? Par qui ? Avec quelles conséquences ? ».

### 3.2.2. Classification ascendante hiérarchique

À partir de l'ACM, il s'agit de réaliser une typologie des formes verbales. Ces types sont construits à partir des co-occurrences de mots. Les classes ainsi formées concentrent en leur sein des mots qui vont souvent ensemble. Autrement dit, elles se caractérisent par la surreprésentation en leur sein, en comparaison des autres types, de certaines formes verbales (parangons) et de certaines caractéristiques des répondants ayant déclaré avoir entendu ces formes verbales (Lebart, Salem, 1994). La valeur-test permet d'identifier les mots et variables caractéristiques des classes. Par convention Spad retient les valeurs-test supérieures à 1,96. La classification a été réalisée de manière itérative, c'est-à-dire en envisageant un certain nombre de combinaisons de classification en modulant certains paramètres, afin de voir émerger des classes stabilisées.

## 4. Une typologie des injures sexistes

L'exploitation du corpus de mots met en évidence quatre types d'injures sexistes. Cette partie les présente successivement en commençant évoquer les configurations injurieuses (contexte, caractéristiques des victimes et des auteurs) puis le contenu de ces injures ou en d'autres termes les mots utilisés.

### 4.1. Les quatre configurations injurieuses sexistes

La classification réalisée à partir des mots injurieux permet de mettre en évidence quatre types d'injures sexistes. Une classe est donc composée des mots injurieux rapportés par les victimes ayant telles ou telles caractéristiques. Les classes ne sont pas homogènes ce qui signifie qu'elles ne se composent pas uniquement des variables qui y sont surreprésentées, elles ont tendance à en être composées.

### Tableau 3. Modalités représentatives des quatre classes d'injures sexistes

## 7 EXPLOITATION D'UNE QUESTION OUVERTE D'UNE ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE : LE CAS DES INJURES SEXISTES

	Les injures sexistes professionnelles : une terminologie de mise à distance	Les injures sexistes de rue : une terminologie sexualisante	Les injures sexistes domestiques : une terminologie avilissante	Les injures sexistes envers les hommes : une terminologie racialisante
Sexe	Femmes	Femmes	Femmes	Hommes
Tranche d'âge	40 ans et plus	14 à 29 ans	50 ans et plus	-
Moment	Durant la journée	Durant la nuit Au cours du week-end	-	-
Lieu	Sur le lieu de travail	Dans l'espace public et le transports en commun	Dans un logement	Sur le lieu de travail
Groupe professionnel	Catégories intellectuelles supérieures, artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise, professions intermédiaires	Étudiantes, au chômage, inactives	Inactives	Professions intermédiaires
Statut matrimonial	Mariées, veuves, divorcées	Célibataires	Veuves, divorcées	-
Situation vis à vis de l'emploi	Ayant un emploi	-	Retraitées	-
Niveau de revenu	Catégorie de revenus aisés (deux derniers déciles de revenus)	Catégories modestes (4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> déciles de revenus)	Catégories aisées (deux derniers déciles de revenus) ou moyennes supérieures (7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> déciles de revenus)	-
Diplôme	Études supérieures	Baccalauréat ou sans diplôme	Sans diplôme	Diplôme niveau CAP-BEP
Auteurs	Auteurs seuls et majeurs	Auteurs mineurs et en groupe	Auteurs mineurs et en groupes mixtes	Auteurs en groupe mixte et de sexe féminin
Cible	Visent les compétences	Visent l'apparence	Visent l'apparence physique	Visent les origines Injures également racistes et homophobes
Recurrence	Injures non répétées	Injures répétées	Injures non répétées	-

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007-2017, Insee-ONDRP-SSMSi.  
Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

### 4.2. Les injures sexistes professionnelles : une terminologie de mise à distance

#### 4.2.2. Injonction à l'invisibilisation : silence et distance

Les mots injurieux compris dans cette classe correspondent à une demande, voire à une injonction d'éloignement : la victime est priée de ne plus être visible. Cette invisibilisation prend deux formes : une réduction au silence et une injonction à la distance. Ces deux dimensions passent par l'utilisation de nombreux verbes.

La réduction au silence se concrétise par des formes verbales comme tais, dire, fermer (complété par le mot gueule). Cette sommation phonique est accompagnée de l'emploi d'un certain nombre de termes enjoignant la victime à une invisibilisation physique. Notons ainsi la présence parmi les parangons de formes verbales telles que dégager, sortir, bouge, pousser, casser, allez, ici. L'auteur de l'injure met ainsi à distance la victime sur un plan spatial ou encore sous la forme d'une injonction visuelle : regarder, voir (qui peut être complété par faire également présent parmi les parangons). Cette dimension est portée à son paroxysme avec le terme foutre dont le contexte d'utilisation (va te faire foutre) illustre la mise à distance de la victime. Si cette expression renvoie au figuré à l'idée d'envoyer paître quelqu'un, au sens d'« envoyer au diable » (Rey, 2016, p. 928), les premiers emplois connus du terme comportent une dimension sexuelle (que le terme conserve d'ailleurs aujourd'hui). En effet, foutre du latin futuere, signifie pour un homme « avoir des rapports avec (une femme) » (Ibid, p. 928) puis à partir du XVIII<sup>ème</sup> renvoie de manière indifférenciée au fait, pour un homme ou une femme, d'être pénétré.

La mise à distance est enfin symbolique. Elle passe dans ce cas par l'emploi de pronoms à la troisième personne (elle, on), qui, prononcés en présence de la personne concernée, introduisent une rupture dans la relation personnelle (visible par la présence dans les parangons des pronoms je, tu, me, moi, toi, ta, ma, mon, vous). La mise à distance symbolique s'opère également par l'emploi de termes globalisants, comme espèce et pauvre, qui, en rangeant la victime dans une catégorie préexistante, finissent de lui enlever toute singularité positive. En prêtant attention aux segments de mots, notons à cet égard que le terme espèce est employé suivi du pronom de. Cette forme constitue une « injure exemplaire » (Delor, 2002, p. 5).

#### 4.2.2. La figure de la « mère envahissante »

L'injonction à l'invisibilisation que contiennent les formes verbales caractéristiques de cette classe est complétée par des termes incriminant la dimension entravante des femmes (chier complété par faire, emmerder), auxquelles il est intimé l'ordre de se tenir à distance d'enjeux qui ne les concerneraient pas (occuper, devoir, mêler complété par regarder). Cela peut être rapproché du fait que les victimes de cette classe ont tendance à occuper des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures, laissant ainsi penser que les injures subies incriminent leur rôle de responsables ; ce qui entre en cohérence avec le fait que les femmes de plus de 40 ans sont surreprésentées dans cette classe.

Notons également la présence de termes tels que mère, bourgeoise, madame et même femme qui sortis de ce contexte d'atteinte ne sont pas offensants. Laurence Rosier évoque à cet égard « la stigmatisation d'une classe (par ailleurs non injurieuse : belge, femme, professeur) par assignation identitaire donc subie et imposée, pourvue dès lors d'une valeur négative » (2009, p. 37). On retrouve donc dans cette classe des rôles attribués aux femmes dans une logique traditionnelle de misogynie : empêcheuse de tourner en rond, responsable castratrice, qui sont parfois associés au statut, dans son versant négatif, de la mère.

#### 4.2.3. Omniprésence de termes à suffixe péjoratif

Les injures subies par les victimes appartenant à cette catégorie de la typologie ont également pour trait caractéristique le fait d'être pour beaucoup composées du suffixe -asse. Ce « suffixe malsonnant » (Normand, 2009, p. 113) comporte une connotation péjorative, ce que son étymologie confirme puisque la forme *acea* signifie vulgaire en latin.

Le terme grognasse fait écho à l'injonction au silence précédemment évoquée dans la mesure où, dérivé du verbe grogner- « qui grogne » - il désigne « une femme laide et d'humeur acariâtre » (Rey, 2016, p. 1039). Par extension, il est utilisé pour désigner une femme de manière infamante. Le suffixe -asse accentue la connotation dépréciative de mots comportant pourtant déjà une dimension insultante, à l'image de connasse. Ce terme, accolant con au suffixe -asse, permet de désigner « de manière péjorative le sexe féminin » à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle mais également au figuré une « femme bête » (*Ibid*, p. 525).

Le terme pétasse, que subissent également les victimes de cette classe de la typologie, comporte l'idée, comme de nombreuses insultes (nous y reviendrons dans la sous partie suivante) de saleté. Dérivé argotique du mot pet, le terme pétasse désignait au XVIII<sup>ème</sup> siècle une « radoteuse puis une prostituée » (*Ibid*, p. 1701). La forme « putain » également présente parmi les parangons de cette classe prolonge ce champ lexical alliant prostitution et saleté. Ce terme, dérivé de pute, prend dès le XIII<sup>ème</sup> la signification d'une « femme débauchée » ou qui se prostitue (*Ibid*, p. 1910).

### **4.3. Les injures sexistes de rue : une terminologie sexualisante**

#### *4.3.1. Figuration de la jeune femme en « fille facile »*

Les deux termes les plus caractéristiques de cette classe - pute et salope - ont une certaine cohérence lexicale puisqu'ils désignent tous deux une femme de petite vertu et par extension une prostituée. Le terme pute renvoie en ancien français à « une femme de mauvaise vie » (Rey, 2016, p. 1911) tandis que le sens dérivé du terme salope désigne « une femme dévergondée » (*Ibid*, p. 2138).

Notons que ces deux termes véhiculent l'idée de saleté. Le terme pute découle du latin putidus « pourri, gâté, puant, fétide » qui est un dérivé de putere équivalent à « pourrir, se corrompre » (*Ibid*, p. 1910). Le mot salope désignait quant à lui, au XVII<sup>ème</sup> siècle, une personne, femme ou homme, « très malpropre » ; ce que l'étymologie confirme puisque le terme provient des formes sale et hoppe qui est une forme dérivée de huppe, « oiseau ayant la réputation d'être très sale » (*Ibid*, p. 2138). Le mot salope est donc étymologiquement une forme pléonastique de l'idée de saleté. Le terme sale, adjectif injurieux par excellence, se retrouve aussi parmi les parangons de ce corpus. Globalement, placés en amont d'un autre terme, des adjectifs qualificatifs peuvent également majorer la dimension injurieuse (sale, grosse).

Ce glissement de sens de la saleté vers la souillure, que l'on peut relever à travers les évolutions de signification du mot salope, ne lui est pas spécifique. On le relève en effet plus globalement dans la langue française à travers la féminisation de certains termes, dès lors que ceux-ci acquièrent une signification désobligeante (Levy, 2017 ; Lausberg, 2017). Dans le même ordre d'idées, de nombreux termes prennent en français une acception désobligeante dès lors qu'ils sont au féminin. Le terme garce - forme féminine de gars - qui figure dans les parangons de cette classe, en fournit un exemple. Ce mot qui désignait originellement une « jeune fille » (XII<sup>ème</sup> siècle) acquiert progressivement un sens péjoratif de « jeune fille ou femme débauchée » ; dépréciation que son équivalent masculin n'a pas subie (Rey, 2016, p. 977).

Dans le prolongement des termes incriminant une dépravation féminine, la forme trainée désigne dans son acception familière et métaphorique « une femme de mauvaise vie » depuis le XV<sup>ème</sup> siècle. Le terme pouffe (abréviation de pouffiasse depuis les années 1980), relevant du « répertoire misogyne » (*Ibid*, p. 1825), renvoie, dans sa forme argotique, à une prostituée avec le sens supplémentaire de grosseur et de vulgarité. Parmi les parangons de cette classe, et dans le même ordre d'idées, figurent les termes prostituée, catin ou une de ses formes argotiques (sud de la France) : chagasse.

#### *4.3.2. Des termes anatomiques et animalisants*

Les victimes visées par ce type d'injures de rue déclarent plus que le reste des victimes que les mots qu'elles ont subis portaient sur leur apparence physique ; ce que les parangons de cette classe confirment.

Au-delà de termes désignant des parties du corps de manière familière (patte), qu'elles soient intimes (cul, chatte, seins) ou non (jambe), et pas nécessairement féminines (bite), les mots rapportés par les victimes renvoient à leur physionomie (habiller, blonde). Les adjectifs caractéristiques du vocabulaire injurieux de cette classe qualifient de manière dépréciative le physique des victimes (grosse, petite, moche, lourde).

Les injures sexistes de cette classe ont également tendance à renvoyer à un vocabulaire animalier. Cette convocation de l'animal afin de déprécier la cible du propos constitue une forme usuelle d'insulte (Laforest, Vincent, 2004, p. 60). Si ces termes désignent des animaux, ils prennent généralement une connotation injurieuse lorsqu'ils sont prononcés à l'encontre d'une personne, que ce soit pour incriminer sa vertu (chienne désignant une « femme de mauvaise vie » ; cochonne dénotant à la fois un « comportement sexuel réprouvé » mais également l'idée de « saleté physique ») ou attaquer son apparence physique (vache, truie). Ces formes complètent ainsi le terme chatte, forme argotique du sexe féminin.

#### *4.3.3. Des verbes injonctifs ou sexualisés et des compliments astreignants*

Les verbes caractéristiques de la terminologie injurieuse prononcée dans l'espace public désignent directement des actes sexuels (baiser, sucer, niquer) ou de manière dérivée (prendre, pète, bander). Ces verbes peuvent être précédés du pronom personnel te, personnifiant ainsi la victime dans l'expression injurieuse face au locuteur (avec, chez, moi). Toujours dans cette perspective d'un acte sexuel souhaité par le locuteur et qui prend la forme d'un souhait unilatéral (envie, aimer), on retrouve des termes réduisant la victime à une dimension sexuelle (suceuse, chaude). La présence de formes verbales introduisant la requête et la demande plus ou moins directes questionne la portée persuasive du registre injurieux (Vincent, Barbeau, 2012). D'autres verbes conjugués comportent l'idée d'une injonction spatiale et, de fait, une emprise sur le corps de la victime : venir, rentre, monte, revenir.

Parmi les mots caractéristiques des injures de cette classe, on trouve également des adjectifs qualifiant le physique de la victime (belle, bonne). Ces adjectifs, se voulant élogieux, sont perçus par les victimes comme des injures, et peuvent être interprétés comme des compliments astreignants, au sens où ils créent des obligations pour la victime qui ne les a pas sollicités (ce que l'interjection eh tend à illustrer). Ces compliments asymétriques, faisant naître une obligation (remercier, accuser réception, sourire), s'ensuivent de mots interrogatifs traduisant même un glissement vers l'interpellation (pourquoi, comment) et renforçant ainsi leur dimension potentiellement oppressante. Ils s'appuient en outre sur le présupposé selon lequel la valorisation des femmes passe par leurs attributs physiques, renvoyant ainsi à la construction des normes de genre. Cela se constate dès les premiers temps de la socialisation : « si les filles sont plus souvent encouragées pour leur conduite et complimentées pour leur apparence physique, les garçons le sont pour leurs performances et leurs réalisations » (Rouyer, Mieya, le Blanc, 2014, p. 114).

#### **4.4. Les injures sexistes domestiques : une terminologie avilissante**

##### *4.4.1. Des termes incriminant la vieillesse*

Les mots injurieux compris dans cette classe ont tendance à pointer l'âge des victimes : vieille (complété par peau, salope, connasse, conne, pute), âge, mamie, mémé, mémère, vioque. Notons que certains de ces termes, même s'ils traduisent l'idée de filiation, sont usuellement employés indépendamment du statut effectif de la personne dans la cellule familiale. Ainsi, si le terme mémère a la même signification que le terme grand-mère, on relève qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, il sert à désigner une « grosse femme d'un certain âge » (Rey, 2016, p. 1388). Dans le même ordre d'idées, mémé, qui en est une variante dialectale, sert à la fois à désigner de manière affectueuse une grand-mère mais peut également prendre le même sens péjoratif que mémère.

L'adjectif *vieille* est également accolé aux termes *bique* et *taupe*, qui outre le fait de désigner des animaux, renforcent la centralité de l'âge dans les injures de cette classe. L'expression *vieille bique* désigne en effet à partir de 1830 une vieille femme tandis que celle de *vieille taupe* renvoie à l'idée de « femme désagréable » après avoir été plutôt associée à celle de « femme de mauvaise vie » au début du XIX<sup>ème</sup> siècle (*Ibid*, p. 2398).

#### 4.4.2. La figure de la « vieille sorcière »

Les injures comprises dans cette classe de la typologie ont également la caractéristique de pathologiser la victime en lui assignant des attributs anormaux et dont le terme *sorcière* est la forme emblématique. Ce mot désigne, dans ses premiers usages connus, une femme « à qui est attribué un pouvoir surnaturel dû à un pacte avec le diable », en d'autres termes un « personnage féminin maléfique ». Le mot *sorcière* acquiert progressivement (au XVI<sup>ème</sup> siècle) le sens de « femme vieille, laide et méchante » (*Ibid*, p. 2266).

Pour compléter ces reproches physiques, notons que le terme *tas*, parfois utilisé pour pointer la corpulence d'une personne, figure parmi les parangons de cette classe. La présence de ce mot, éventuellement renforcé par l'adjectif *vieille*, apparaît donc cohérente avec celle du terme *folle* qui suscite en outre la peur. Si le mot désigne originellement l'idée de troubles mentaux, il renvoie également au sens figuré à l'idée de la frontière avec les normes en opposant folie et raison. Cette frontière est réactivée à travers le terme *psychopathe* également présent dans cette classe injurieuse et qui désigne, dans son sens figuré, une personne jugée dangereuse.

### 4.5. Les injures sexistes envers les hommes : une terminologie racialisante

#### 4.5.1. L'invocation de la couleur de peau et de l'origine

Les termes formant les injures rapportées par les victimes de cette classe ont une dimension raciale (race, blanc/he, noire, black, arabe), voire même raciste (nègre, bougnoul). Cela rejoint directement, comme nous le verrons, le fait que les victimes ont tendance à considérer que les injures portaient sur leurs origines (ce que le terme *bâtard* illustre) et avaient une dimension raciste.

Dans le prolongement de cette terminologie raciale, la rhétorique injurieuse est fortement ancrée d'un point de vue géographique : parmi les parangons de cette classe figurent les mots *français/e*, *pays*, *portugais*.

#### 4.5.2. La convocation des normes traditionnelles de virilité

Les mots grossiers de cette classe incriminent, tout comme les injures féminines des deux premières classes, l'idée de saleté et sa dualité avec la souillure morale. Ainsi le terme *enfoiré* est le participe passé du verbe *enfoirer* qui signifie « salir, souiller » avant de désigner « un bon à rien ». La forme *salaud* - masculin de  *salope*  - désigne initialement une personne « très sale » (XVI<sup>ème</sup> siècle) puis « moralement répugnante » et également « homme salace » (XIX<sup>ème</sup> siècle).

Les victimes de cette classe qualifient les injures sexistes subies comme étant également homophobes. Il n'est à cet égard pas anodin de relever que parmi les parangons injurieux de ce type de configuration, on trouve des termes censés attenter à la virilité de leur victime par le prisme de leur sexualité supposée, à l'image du terme *pédé* qui « désigne le plus souvent un non-respect des attributs masculins « naturels » plutôt qu'on ne songe à la véritable

orientation sexuelle de la personne » (Borillo, 2000, p. 18). Ce terme correspond à une « figure repoussoir » pour les jeunes hommes symétriquement opposée à celle de pute pour les femmes, « ne pas être conforme aux normes de genre ne [faisant] pas courir le même risque aux filles et aux garçons (...) la première cause d'exclusion pour les filles, c'est qu'on puisse les imaginer sans entrave sexuelle, se laissant aller à une sexualité visible, active et en dehors de cadres contraignants ; la première cause d'exclusion pour les garçons, c'est qu'on puisse douter de leur virilité » (Clair, 20012, p. 69).

Le terme pédale, dont le genre féminin accentue la dimension injurieuse, désigne (depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle) un homosexuel. Les liens étroits entre homophobie et sexisme (Bereni *et al.*, 2016) - « les deux faces d'un même phénomène social » (Borillo, p. 87) - se retrouvent encore en filigrane à travers ces formes verbales dont il est intéressant de relever la présence à la fois dans un corpus de mots considérés comme sexistes par leurs victimes mais également dans le corpus de mots considérés comme homophobes.

On retrouve cette sanction d'une déviance supposée vis-à-vis des normes de virilité à travers l'étymologie du mot con qui figure également dans les parangons de cette classe. En effet, le terme sous-tend, notamment au XVIII<sup>ème</sup> siècle, des « comparaisons désobligeantes pour la virilité ».

## Bibliographie

- Bereni L., Chauvin S., Jaunait A. and Revillard A. (2016 [2012]). *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck.
- Borillo D. (2000). *L'homophobie*. PUF.
- Brugidou M., Mandran N., Moine M. and Salomon A.-C. (2004). Méthode et stratégie d'analyse des questions ouvertes du panel électoral français. *Bulletin de méthodologie sociologique*, (82) :5-26.
- Clair I. (2017). S'insulter entre filles. Ethnographie d'une pratique polysémique en milieu populaire et rural. *Terrains & travaux*, (31) :179-199.
- Delor F. (2002). Nomination, injure, stigmatisme et identification, Séminaire.
- Laforest M. and Vincent D. (2004). « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française*. vol. 144 (4) :59-81.
- Guérin-Pace France, 1997, « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*. vol. 52, (4) :865-887.
- Lebart L. and Salem A. (1994). *Statistique textuelle*. Dunod.
- Lévy A. (2017). Insulte et traitement du féminin. Étude psychanalytique. *Bulletin de psychologie*, (4) :291-299.
- Lausberg S. (2017). *Toutes des salopes. Injures sexuelles : ce qu'elles disent de nous*, édition du Silo.
- Moïse C. (2011). Gros mots et insultes des adolescents, *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, (1) :29-36.
- Normand C. (2009). Sexe, injure et métalangage. Questions de suffixe. *Linx*, (60) :111-118.
- Rey A.(2016 [1992]). *Dictionnaire historique de la langue française*. Le Robert.
- Rosier L. (2009 [2006]). *Petit traité de l'insulte*. Labor, Loverval.
- Rouyer V., Mieyaa Y. and Le Blanc A. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées. *Revue française de pédagogie*. vol. 187 :97-137.